

N A T O ———— O T A N

SERVICE DE PRESSE

PRESS SERVICE

NATO/OTAN, 1110 Brussels/Bruxelles • Tel. : 728 41 11 - Telex : 25-599

Telefax/Télécopieurs : 728 50 57 - 728 50 58

NOTE D'INFORMATION A LA PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE (89)34

6 novembre 1989

SESSION MINISTERIELLE D'AUTOMNE DU COMITE DES PLANS DE DEFENSE

DATE ET LIEU

Le Comité des Plans de Défense (CPD) se réunira en session ministérielle les 28 et 29 novembre 1989 au siège de l'OTAN à Bruxelles.

ACCREDITATION

- (a) Les journalistes titulaires d'un laissez-passer de presse permanent OTAN ne doivent pas faire une demande d'accréditation. Ils devront simplement se présenter au comptoir d'accréditation dès leur arrivée.
- (b) Les journalistes qui ne sont pas titulaires d'un laissez-passer de presse permanent OTAN auront accès à la zone de presse sur présentation d'un laissez-passer de presse OTAN nominatif et numéroté. Les demandes préalables de laissez-passer, faites en complétant correctement les formulaires ci-joints, devront être adressées, le plus tôt possible, au :

Chef du Service de Presse, OTAN, B-1110 Bruxelles, Belgique.

D'autres formulaires pourront être obtenus sur demande au Service de Presse de l'OTAN.

Les laissez-passer de presse OTAN ne seront pas envoyés aux demandeurs. Ils pourront être retirés au comptoir d'accréditation à l'arrivée dans la zone de presse, à partir du vendredi 24 novembre à 14h00.

Note: L'OTAN se réserve le droit de refuser les laissez-passer de presse aux personnes qui n'auront pas soumis de demande préalable.

PARKING

Les journalistes sont avisés qu'il ne leur sera pas possible de pénétrer à l'intérieur du site de l'OTAN avec leur véhicule, mais qu'un autobus fera la navette entre le parking réservé pour la presse à l'extérieur du site, et l'entrée du Service de Presse de l'OTAN.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Questions générales de presse : M. F. Le Blévenec, 02/728.5038
Films, Video, TV, Radio : M. G. De Brouwer, 02/728.5050
Bureau photos : M. A.J. Soares, 02/728.5046